

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Statistique générale de la France

Journal de la société statistique de Paris, tome 22 (1881), p. 151-163

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1881__22__151_0

© Société de statistique de Paris, 1881, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

V.

STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE (1).

En dehors de la statistique du mouvement de la population, dont nous avons déjà publié le compte rendu, le tome VII de la *Statistique de la France* contient les statistiques suivantes : *Octrois, Bureaux de bienfaisance, Hôpitaux et hospices, Asiles d'aliénés, Monts-de-piété, Libéralités aux établissements publics, Sinistres, Agriculture.*

On trouvera ci-dessous le compte rendu, peut-être un peu tardif, de ces importantes statistiques :

STATISTIQUE DES OCTROIS.

Les comptes des octrois permettent d'apprécier l'importance relative des principales consommations dans les villes soumises à cette taxe ; mais il y a lieu d'examiner d'abord quelle est la situation financière des octrois, et quel a été le produit de cet impôt depuis l'origine de cette institution.

ANNÉES.	NOMBRE de communes à octroi.	POPULATION comprise dans le rayon de l'octroi.	PRODUIT brut des octrois.	TAXE communale par habitant.
—	—	—	fr.	fr.
1823. . . .	1,434	5,917,600	61,871,443	10,32
1833. . . .	1,448	6,306,378	65,937,728	10,46
1843. . . .	1,467	7,296,932	83,165,442	11,10
1853. . . .	1,475	7,329,782	90,424,212	13,16
1863. . . .	1,510	9,582,144	157,439,539	16,43
1873. . . .	1,516	10,517,410	211,205,737	20,08
1876. . . .	1,538	10,782,383	249,437,916	23,32
1877. . . .	1,543	10,954,483	250,121,205	22,83

On voit que, dans l'intervalle d'un demi-siècle qui sépare 1823 de 1873, le nombre des communes à octroi n'a augmenté que de 82 ; la population assujettie n'a pas tout à fait doublé, mais le produit a plus que triplé. Ce mouvement ascendant se continue en 1876 et 1877, et la taxe annuelle par habitant, qui avait déjà doublé en 1873, où elle était de 20 fr. par tête, atteint actuellement 23 fr.

En 1877, le produit brut des octrois se décompose ainsi : Vins, 76,863,827 fr. ; cidres, poirés, hydromels, 2,235,690 fr. ; alcools, 15,798,344 fr. ; autres liquides, 24,785,583 fr. ; comestibles, 63,673,849 fr. ; combustibles, 24,486,655 fr. ; fourrages, 12,342,074 fr. ; matériaux, 24,191,483 fr. ; objets divers, 5,743,700 fr. ; soit en tout 250,121,205 fr., produit dans lequel le seul octroi de Paris entre pour plus de la moitié : 126,486,912 fr. contre 123,472,293 fr., produit des octrois de province.

Il est intéressant d'étudier la décomposition de ces produits.

(1) Tome VII (année 1877).

	PARIS.	AUTRES communes à octroi.
Vins	50,838,890	26,024,937
Cidres, poirés, hydromels . . .	220,732	2,014,958
Alcools	9,828,504	5,969,840
Autres liquides	12,025,659	12,759,924
Comestibles	23,282,720	40,391,120
Combustibles	9,973,220	14,513,435
Fourrages	4,189,178	8,152,896
Matériaux	12,283,620	11,907,863
Objets divers	4,006,389	1,737,341
	<u>126,648,912</u>	<u>123,472,293</u>

Il est à remarquer qu'à Paris les trois cinquièmes du produit proviennent des boissons et liquides, lorsqu'en province la part de ces mêmes objets n'est que des deux cinquièmes.

Tandis qu'à Paris chaque habitant paye en moyenne 63 fr., dont 36 fr. pour les droits sur les liquides, en province, la taxe par habitant n'est que de 13 fr. 77 c., dans lesquels les liquides figurent pour 5 fr. 22 c. seulement.

Le tableau de la situation financière des octrois fait connaître les *quantités* soumises aux droits, en ce qui concerne le vin, le cidre et l'alcool.

On en peut déduire la consommation annuelle de ces produits par habitant :

	PARIS.	PROVINCE.	ENSEMBLE des octrois.
	litres.	litres.	litres.
Vin	212,00	128,00	134,00
Cidre	2,37	27,56	22,90
Alcool	6,39	4,57	4,90

Il ne s'agit, bien entendu, ici que de la consommation des villes à octroi. En ne considérant que l'ensemble des villes chefs-lieux de département, on trouve que la consommation moyenne par habitant des produits alimentaires les plus usuels s'établit ainsi :

Pain	204 kilogr. par an, ou	559 grammes par jour.
Viande	26 —	180 —
Vin	162 litres par an, ou	41 centilitres par jour.
Bière	24 —	6 —
Cidre	28 —	8 —

La moyenne de ces diverses consommations varie d'ailleurs assez sensiblement suivant les régions ; ainsi, en ce qui concerne le pain, c'est dans le centre de la France qu'on en consomme le plus, et dans le Nord, principalement dans la région de Paris, qu'on en consomme le moins.

Pour le vin, c'est le Centre également qui tient le premier rang, et le Nord le dernier.

Le Nord dépasse enfin de beaucoup les autres régions pour la consommation de la bière et du cidre, et cette dernière boisson fait la consommation presque exclusive des départements du Nord-Ouest.

Si l'on réunit ces diverses espèces de boissons, on trouve que le Nord consomme par tête 245 litres, tandis que dans les villes du Centre cette consommation descend à 214 litres, et à 183 dans le Midi.

La même progression a lieu pour la viande qui, de 62 kilogr. dans le Midi,

s'élève à 64 pour le Centre et à 72 dans les départements du Nord. A cet égard, la région de Paris occupe le premier rang, avec 90 kilogr. par tête.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

L'assistance ne constitue pas, dans notre pays, une dépense obligatoire de l'État ou des communes. Ce sont des commissions particulières, désignées sous le titre de *Bureaux de bienfaisance*, qui sont chargées, sous la surveillance de l'autorité publique, d'assurer le soulagement des pauvres, soit avec leurs revenus propres, soit avec les dons de la charité privée, soit enfin à l'aide de subventions qu'elles reçoivent des communes, des départements ou de l'État.

Le nombre des bureaux de bienfaisance légalement constitués s'élevait, au 31 décembre 1871, à 13,367; mais, sur ce nombre, 644 ne fonctionnaient pas faute de ressources suffisantes. En 1877, le nombre des bureaux en activité est de 13,440, ce qui correspond à 37 bureaux par 100 communes. Ces bureaux ont distribué des secours à 1,251,958 personnes, d'où il résulte, que sur 100 habitants, la proportion des indigents secourus n'est que de 3.50; mais comme en réalité la population des communes secourues n'est que de 21,950,000 habitants, la proportion des indigents inscrits se trouve être 6 p. 100 (5.83).

Les ressources dont les bureaux de bienfaisance ont disposé en 1877 s'élèvent à la somme 42,152,700 fr., en y comprenant 11,001,675 fr. de fonds libres provenant des exercices précédents.

Ce chiffre se décompose ainsi :

Revenus propres aux bureaux	12,977,797	42 p. 100
Subventions.	8,128,035	26 —
Dons charitables.	6,474,222	21 —
Autres recettes	3,570,971	11 —
Total.	31,151,025	100
Fonds libres des exercices précédents.	11,001,675	
	42,152,700	

Pendant la même année, les bureaux ont placé, soit en rentes, soit en immeubles, une somme de 12,164,773 fr. et augmenté ainsi d'autant leur ressources pour l'avenir.

Si nous passons maintenant aux dépenses, nous trouvons qu'elles se sont élevées à 27,535,614 fr., laissant ainsi disponible un excédant de recettes de 14,617,086 fr.

Ces dépenses se sont ainsi réparties :

Entretien et construction des immeubles.	1,845,157	7 p. 100
Frais du personnel.	2,186,812	8 —
Frais du matériel	643,411	2 —
Secours	22,860,234	83 —
	27,535,614	100

Ce sont les secours qui forment naturellement la partie la plus importante des dépenses; toutefois, quand on en rapporte le montant au nombre des individus secourus, on trouve que la moyenne du secours n'est que de 18 fr. par tête. Dans le département de la Seine, le montant du secours est de 32 fr. Il descend, pour l'ensemble des autres départements, à 16 fr. Ces résultats sont bien médiocres; ils n'en accusent pas moins un certain progrès sur les années précédentes.

STATISTIQUE HOSPITALIÈRE.

D'après les renseignements fournis par les préfets, le nombre des établissements hospitaliers qui ont fonctionné en 1877 s'élève à 1,543, savoir : 366 hôpitaux, 762 hôpitaux-hospices et 415 hospices proprement dits. Un certain nombre de ces établissements se bornent à distribuer des secours au dehors.

Le personnel chargé du service hospitalier se compose de 28,404 personnes : 2,749 médecins ou chirurgiens, 3,075 employés, 11,058 religieuses et 11,522 servants.

Ces établissements disposent de 165,245 lits, sur lesquels 23,988 sont affectés au personnel et 140,257 aux malades ou infirmes ; dans ce dernier nombre figurent 16,062 lits pour le service des enfants assistés.

Il y a lieu de considérer à part : 1° le mouvement des malades ; 2° celui des vieillards, infirmes et incurables ; 3° celui des enfants assistés.

Pour les malades, le mouvement général d'entrée et de sortie s'est effectué ainsi qu'il suit pendant les sept dernières années :

Mouvement des malades.

ANNÉES.	PRÉSENTS au 1 ^{er} janvier.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre.
1871 . . .	69,506	514,344	583,850	534,670	49,180
1872 . . .	49,180	380,560	429,740	384,358	45,382
1873 . . .	45,199	365,142	410,341	368,071	42,270
1874 . . .	42,344	361,252	403,596	361,810	41,786
1875 . . .	42,178	368,433	410,611	367,916	42,695
1876 . . .	42,695	368,207	410,902	369,023	41,879
1877 . . .	41,343	366,328	407,671	363,851	43,820

On voit par là que la population de nos hôpitaux, après avoir été très-considérable en 1871, année calamiteuse s'il en fut, n'a cessé de diminuer jusqu'en 1874. Aujourd'hui, elle semble presque stationnaire.

Si l'on rapporte les guérisons et les décès au nombre des individus sortis définitivement de l'hôpital, on obtient, pour chaque année, les rapports ci-après :

ANNÉES.	GUÉRISONS.	DÉCÈS.	PROPORTION P. 100 SORTIES	
			des guérisons.	des décès.
1871	455,181	61,172	85,1	11,4
1872	342,114	36,421	89,0	9,5
1873	324,403	37,311	88,1	10,2
1874	321,823	34,317	88,9	9,5
1875	322,986	37,353	87,8	10,1
1876	322,714	38,492	87,4	10,4
1877	317,809	38,261	87,3	10,5

C'est l'année 1871 qui a fourni la moindre proportion de guérisons et la plus forte mortalité. En la laissant de côté, on reconnaît que la proportion des guérisons tend à diminuer, principalement dans les deux dernières années ; quant à la proportion des décès, elle oscille dans des limites assez faibles ; elle tend toutefois à augmenter depuis 1874.

En général, la mortalité des malades se mesure par le rapport des décès aux

individus traités, car, s'il est vrai que la population au 31 décembre fasse double emploi, quand on la considère par période, cette population, aussi bien que les entrées, qui forment avec elle le nombre des traités, sont soumises chaque année aux risques mortels du milieu.

En partant de cette base, la mortalité donne successivement les rapports suivant : 1871, 10.5; 1872, 8.5; 1873, 9.0; 1874, 8.5; 1875, 9.1; 1876 et 1877, 9.4, lesquels suivent exactement la même progression que les précédents.

S'il ne s'agit que d'obtenir la mortalité propre au milieu, on peut calculer le danger de mourir afférent à une journée de présence. Or, cette mortalité s'obtient facilement en divisant les termes précédents par la durée du séjour pendant l'année. On obtient alors les rapports que voici :

Danger de mourir pour une journée de présence.

1871	0,00327
1872	0,00237
1873	0,00251
1874	0,00243
1875	0,00255
1876	0,00268
1877	0,00268

Pour mesurer l'intensité de cette mortalité, on peut la rapprocher de celle de la population générale, qui, pour 1876, est de 0,00063; ce qui permet de conclure que les chances de mort à l'hôpital sont 42 fois plus considérables que dans les conditions ordinaires de l'existence. Il est vrai que les malades n'y sont soumis que pendant leur séjour à l'hôpital, séjour qui varie, suivant les années, de 35 à 37 ans.

Après ces considérations tout à fait générales sur le mouvement des malades, nous passerons à celui des vieillards, infirmes et incurables. Ici, le mouvement d'entrée ou de sortie n'est pas incessant comme celui des malades; les entrées dépendent, en effet, des places disponibles, et la plupart des pensionnaires font un long séjour dans les établissements où ils sont admis.

Mouvement des vieillards, incurables et infirmes.

ANNÉES.	PRÉSENTS au 1 ^{er} janvier.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIES.	RESTANT au 31 décembre.
1871.	47,757	23,895	71,652	23,493	48,159
1872.	48,139	29,619	77,758	27,054	50,704
1873.	50,230	19,556	69,455	19,050	50,405
1874.	50,740	18,715	69,455	19,050	50,405
1875.	49,872	17,992	67,864	18,285	49,579
1876.	49,659	18,871	68,530	19,355	49,175
1877.	49,373	15,672	65,045	15,206	49,839

Ce mouvement ne présente pas tout à fait la même régularité que celui des malades; mais c'est qu'il n'a pas toujours été possible de séparer les enfants soignés à l'hospice pour infirmités incurables des enfants assistés proprement dits, dont les instructions ministérielles prescrivent de faire une catégorie à part.

Laissant de côté les guérisons, qui à l'hospice sont très-rares, puisqu'il s'agit de maladies incurables et que, pour les maladies ordinaires, les pensionnaires figurent dans la catégorie des malades, nous nous contenterons d'indiquer la proportion des décès.

En se bornant aux conditions du milieu, la statistique fournit les rapports suivants :

Danger de mourir pour une journée de présence.

1871	0,00065
1872	0,00046
1873	0,00047
1874	0,00044
1875	0,00049
1876	0,00048
1877	0,00046

Comparée à celle des hôpitaux, où les risques dont nous parlons sont, pour 1876, de 0,00260, le danger des hospices est 5 fois moindre, mais il n'en reste pas moins 7 fois et demie plus grand que dans la population générale.

N'oublions pas de dire que le séjour moyen d'un infirme à l'hospice est, chaque année, de 258 jours, tandis qu'on a vu que les malades ne séjournent à l'hôpital que 36 jours environ.

Les conclusions que nous venons d'indiquer s'appliquent à l'ensemble de la population traitée dans des établissements hospitaliers ; pour les distinctions de milieu, d'âge ou de sexe, nous ne pouvons que renvoyer au tome VII de la *Statistique annuelle*, que nous venons de résumer.

Faisons maintenant connaître la situation financière des établissements hospitaliers.

Le nombre de ces établissements est resté depuis longtemps stationnaire, mais leurs ressources n'ont pas cessé d'augmenter. En 1833, les recettes étaient de 51,222,079 fr. ; en 1861, elles s'élevaient à 103,541,828 fr. ; la réduction de notre territoire les avait ramenés, en 1871, à 99,545,166 fr. ; elles sont aujourd'hui de 112,699,501 fr.

Recettes (1877).

Revenus propres aux établissements	50,793,876 ^f	52 p. 100
Subventions de tout genres	17,239,270	17 —
Dons et legs	4,583,536	5 —
Droit des pauvres	2,987,172	3 —
Recettes diverses	5,829,670	6 —
Remboursement de frais de malades payants	16,249,399	17 —
	<u>97,682,923</u>	100
Fonds libres, reportés des exercices précédents	15,016,578	
Total général	112,699,501	

Le tableau suivant indique les modifications qui se sont produites dans la fortune propre des établissements hospitaliers, en distinguant les produits d'immeubles, des rentes et des aliénations de valeurs.

ANNÉES.	PRODUITS d'immeubles.	RENTES.	ALIÉNATION de valeurs, ventes, etc.
1853	14,301,906 ^f	9,504,497 ^f	3,589,484 ^f
1861	15,700,099	12,315,212	13,331,761
1876	18,716,610	16,849,915	8,186,496
1877	18,976,000	18,312,880	13,504,390

En 1877, les dépenses se sont élevées à 94,364,662 fr., laissant un excédant de recettes de 18,334,839 fr.

Dépenses pour l'administration des biens et revenus.	16,036,801	17 p. 100
Dépenses hospitalières proprement dites.	57,023,747	61 —
Secours à domicile.	6,908,144	7 —
Dépenses diverses (y compris celles des enfants assistés) . .	14,395,970	15 —
	<hr/>	
	94,364,662	100

Si l'on divise le montant des dépenses hospitalières proprement dites par le nombre total des journées de présence à l'hôpital et à l'hospice, on trouve que le coût d'une journée revient, en moyenne, à 1 fr. 80 c.

A la statistique hospitalière se rattache celle des enfants assistés.

Le nombre de ces enfants, au 31 décembre 1877, a été :

	GARÇONS.	FILLES.	TOTAL.
Enfants trouvés	1,524	1,488	3,012
— abandonnés	24,210	22,744	46,954
— orphelins	5,659	4,865	10,524
— secourus chez les parents.	19,157	17,969	37,126
	<hr/>	<hr/>	
	50,550	47,066	97,616

Comparés aux résultats des années précédentes, ces chiffres indiquent que la catégorie des enfants entretenus directement par les hospices tend à diminuer, tandis que le nombre des enfants secourus chez leurs parents augmente, depuis quelque temps, dans une forte proportion.

ASILES D'ALIÉNÉS.

D'après le recensement de 1876, il y aurait actuellement en France 82,873 aliénés, dont 39,887 ont été recensés à domicile et 42,986 ont été trouvés dans les divers asiles. Ce serait une population de 22.5 aliénés par 10,000 habitants.

A domicile, on a recensé 7,931 fous proprement dits et 31,956 idiots et crétins ; la population des asiles comportait, au contraire, 38,200 fous et seulement 4,786 idiots.

Au total, ces deux genres d'affection mentale portaient sur 42,421 hommes et 40,452 femmes ; on voit par là que, si les femmes sont plus nombreuses dans les asiles, il y a relativement plus d'hommes dans la famille.

Dans ce qui va suivre, nous ne nous occuperons que de la population des asiles, dont l'effectif est actuellement (31 décembre 1877) de 45,326 individus.

Deux asiles nouveaux ont été ouverts en 1876, savoir : un asile départemental à Villeurbanne (Rhône), destiné à remplacer le quartier d'hospice de l'Antiquaille, et un asile privé, au château de Suresnes, près Paris.

Par suite, le nombre des asiles se trouve être de 103, savoir : l'asile de Charenton, 46 asiles départementaux, 14 quartiers d'hospice, 17 asiles privés recevant des indigents et faisant aussi fonctions d'asiles publics, enfin 25 asiles privés ne recevant que des pensionnaires.

Ces établissements sont répartis dans 63 départements, d'où il résulte que 23 en sont encore dépourvus. (Il n'y a pas d'asile sur le territoire de Belfort.)

Voici quel a été le mouvement d'entrée et de sortie de tous les asiles réunis depuis cinq ans :

Mouvement d'entrée et de sortie.

ANNÉES.	PRÉSENTS au 1 ^{er} janvier.	ENTRÉES.	TOTAL des traités.	SORTIS. et décès.	RESTANT au 31 décembre.
1872	37,554	12,720	50,274	10,784	39,490
1873	39,473	13,005	52,478	11,414	41,064
1874	41,097	12,855	53,922	11,613	42,339
1875	42,348	13,030	55,378	12,381	42,997
1876	43,125	13,984	57,109	13,104	44,005
1877	43,967	13,345	57,312	11,986	45,326

Il en résulte que, du 1^{er} janvier 1872 au 31 décembre 1877, la population des asiles s'est accrue de 7,772 ou de 27 p. 100. L'augmentation a porté principalement sur les asiles départementaux et les asiles privés recevant des indigents.

Si l'on fait la même comparaison d'après les types principaux de l'aliénation mentale, on trouve que la folie simple s'est accrue de 22 p. 100, la folie paralytique de 35, la démence sénile ou organique de 17 et l'idiotie avec le crétinisme, de 14. On sera frappé de l'augmentation considérable des fous paralytiques ; mais il y a lieu de remarquer que cette affection frappe principalement les alcooliques, dont le nombre va sans cesse en croissant.

Pour les six années que nous observons, le séjour moyen annuel à l'asile est, pour l'ensemble des aliénés, de 280 jours, mais, tandis qu'il n'est pour les hommes que de 271, il s'élève pour les femmes à 286 jours.

Cette durée varie également suivant la nature de la maladie : elle est, en moyenne, de 306 jours pour les idiots, de 281 pour la démence sénile, de 279 pour les fous, et de 253 seulement pour la folie paralytique.

Les admissions comprennent, outre les individus reçus pour la première fois à l'asile, ceux qui y sont réadmis pour cause de rechute ou qui y sont réintégrés après évasion ou par suite de guérison incomplète. Ce mouvement se complique des transfèrements d'asile à asile, qui ne sont à vrai dire, qu'un mouvement purement intérieur.

Les rechutes n'ont une certaine importance que dans la folie simple ; elles sont très-rares pour les autres affections, lesquelles ne comportent d'ailleurs que de très-faibles chances de guérison.

Ces chances de guérison, qui varient pour l'ensemble des aliénés de 5 1/2 à 6 p. 100, s'élèvent en moyenne, pour les fous, à 8 p. 100 environ, tandis qu'elles ne sont que de 1/2 p. 100 dans la folie paralytique, et à peu près nulles pour la démence et l'idiotie. Encore faut-il ajouter que les faibles probabilités qu'offre la guérison des fous proprement dits ne se rencontrent guère que dans la première année du traitement.

Si, comme nous l'avons fait pour les hôpitaux et hospices, nous recherchons quelle est l'influence léthifère du milieu, la statistique officielle nous fournit les rapports ci-après :

Mortalité moyenne pour une journée de présence.

Folie simple	0,00021
Folie paralytique	0,00096
Démence sénile	0,00060
Idiotie et crétinisme	0,00017
Ensemble	<u>0,00032</u>

Ce qui frappe le plus dans ces résultats, c'est la mortalité tout à fait extraordinaire des fous paralytiques; c'est qu'ici l'attéinte intellectuelle est compliquée d'une vraie maladie physique qui aggrave considérablement la situation du sujet.

La mortalité qui sévit dans les asiles n'a rien d'excessif; elle est néanmoins cinq fois supérieure à celle de la population normale.

Sur les 43,967 aliénés présents à l'asile au 1^{er} janvier 1877, on en comptait 36,015 qui étaient entretenus par les soins de chaque département, soit que le département fit tous les frais de leur entretien, soit qu'il y fût aidé par les communes, certaines associations charitables ou même les familles.

Sur ce nombre, 24,031 étaient traités dans les asiles de leur propre département et 11,984 sur d'autres points du territoire, et par conséquent à des distances telles qu'il y a eu lieu de supposer que les familles peuvent rarement les visiter. Il y aurait donc intérêt, sous ce rapport, à augmenter le nombre des asiles départementaux.

MONTS-DE-PIÉTÉ.

Le nombre des monts-de-piété ou maisons de prêt sur nantissement existant en France n'a pas varié depuis 1871 : il est toujours de 42.

Ces 42 établissements sont répartis entre 24 départements : le département du Nord en compte 6 à lui seul; les Bouches-du-Rhône et Vaucluse, chacun 4; le Pas-de-Calais, 3; Gard, Meurthe-et-Moselle, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Var, chacun 2; enfin il y a un seul mont-de-piété dans chacun des départements suivants : Aisne, Alpes-Maritimes, Côte-d'Or, Doubs, Finistère, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Isère, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Marne, Rhône, Seine, Haute-Vienne.

La population desservie par les 42 monts-de-piété est, d'après le recensement de 1876, de 4,734,000 âmes, savoir : 1,988,000 pour Paris et 2,746,000 pour les 41 bureaux de province.

Le mont-de-piété de Paris l'emporte d'ailleurs à lui seul, et pour le nombre et pour l'importance des opérations, sur tous les bureaux de province réunis.

Voici quel a été, pour tous les monts-de-piété réunis, le nombre des engagements ainsi que le montant des sommes prêtées pour les quatre dernières années:

<i>Engagements.</i>			
ANNÉES.	NOMBRE des engagements.	SOMMES prêtées.	NOMBRE de prêts par 100 habitants.
—	—	—	—
1873. . . .	3,066,631	52,110,426 ^f	68
1874. . . .	3,097,182	51,890,053	69
1875. . . .	2,881,149	49,855,675	64
1876. . . .	3,175,068	54,753,037	67
1877. . . .	3,223,168	55,311,460	68

Mais tandis qu'en province le rapport des prêts n'est en moyenne que de 52, il s'élève à Paris à 80 pour 100 habitants.

Mêmes différences en ce qui concerne la quotité des prêts, qui est à Paris de 20 fr., tandis qu'elle descend en province à 14 fr.

Pour l'ensemble des monts-de-piété, cette quotité a varié, depuis cinq ans, de 16 fr. 98 c. à 17 fr. 16 c.

Sur 100 prêts, il y en a 30, c'est-à-dire le tiers environ, qui ne procurent même pas 5 fr. à l'emprunteur, ou 71, un peu moins des trois quarts, qui n'atteignent pas 10 fr. 86 c., ou plus des quatre cinquièmes qui ne dépassent pas la somme de 25 fr.

Sur 100 objets engagés, il y en a 32, c'est-à-dire à peu près le tiers, qui sont présentés au renouvellement ; les renouvellements portent sur des articles estimés relativement plus haut que les objets engagés. Tandis que la valeur moyenne des objets engagés varie en effet de 16 fr. 98 c. à 17 fr. 24 c., celle des objets renouvelés oscille entre 24 et 25 fr.

Après un certain délai, variable suivant les établissements, mais qui dépasse rarement le terme de douze à quinze mois, les objets engagés qui n'ont pas été réengagés doivent être dégagés ou sont vendus.

Donnons une idée du nombre et de la valeur de ces dégagements :

Dégagements.

ANNÉES.	NOMBRE.	VALEUR.	DÉGAGEMENTS par 100 engagements.
1873. . . .	2,573,923	41,670,765 ^f	84
1874. . . .	2,834,608	46,083,893	92
1875. . . .	2,736,147	47,102,576	95
1876. . . .	2,763,096	49,040,134	87
1877. . . .	2,835,086	50,122,011	88

Quant à la quotité de ces dégagements, elle a varié de 16,19 à 17,70 ; mais, tandis qu'à Paris cette quotité varie de 19 à 21 fr., elle ne varie en province que de 12 à 14 fr. On voit, par ces chiffres, que la quotité des objets dégagés est à peu près la même que celle des objets engagés.

Faute de dégagement ou de renouvellement, les objets déposés aux monts-de-piété sont vendus. Les 281,307 articles vendus en 1877 étaient estimés à 4,518,695 francs ; quant aux *bonis* résultant de ces ventes, ils se sont élevés, pendant la même année, à 1,160,950 fr., sur lesquels 360,035 fr. n'ont pas été réclamés par les intéressés et sont restés ainsi la propriété des monts-de-piété.

Les frais d'administration de ces établissements se sont élevés à 2,693,427 fr., dont 1,578,066 fr. pour le mont-de-piété de Paris et 1,115,361 pour tous les autres. La dépense moyenne par engagement ressort, d'après cela, à 0 fr. 88 c. à Paris, et à 78 c. en province.

Le bénéfice réalisé par les monts-de-piété a été de 1,187,478 fr. au profit de 34 établissements ; la plus grande partie de ce bénéfice est attribuée aux hôpitaux ou à des œuvres de bienfaisance.

LIBÉRALITÉS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.

Dons et legs.

Le montant des dons et legs faits par les particuliers aux communes et aux départements, ainsi qu'aux divers établissements publics hospitaliers et charitables, religieux, d'instruction publique, de prévoyance, s'est élevé : en 1872, à 23,001,811 francs ; en 1873, à 31,313,381 fr. ; en 1874, à 29,701,723 fr. ; en 1875, à 31,926,746 fr. ; en 1876, à 26,499,034 fr.

En 1877, le montant des libéralités se relève un peu ; il est de 29,549,400 fr., lesquels se répartissent ainsi par nature d'établissement :

Établissements religieux	9,706,290 ^f	39 p. 100
Établissements hospitaliers et charitables. . .	13,188,105	45 —
Communes et départements	6,161,417	21 —
Établissements d'instruction publique . . .	339,390	1 —
Établissements de prévoyance	154,288	0.5 —
Total.	29,549,490	100

Ces libéralités résultent de 5,207 donations effectuées par 4,172 donateurs.

Si l'on rapproche, suivant la nature des établissements, le nombre des donations de leur valeur totale, de manière à obtenir la valeur moyenne de chacune d'elles, on obtient les résultats suivants :

	NOMBRE des donations.	VALEUR moyenne des donations.
Établissements religieux	2,978	3,250 ^f
Établissements hospitaliers	1,603	8,227
Communes et départements	542	11,366
Établissements d'instruction publique.	33	10,285
Établissements de prévoyance	51	3,000
	<u>5,207</u>	<u>5,675</u>

On a vu que le montant des libéralités avait assez considérablement diminué en 1876 et 1877. Pendant le cours de cette dernière année, le département de la Seine est le seul où le chiffre des dons et legs atteint près de 5 millions ; le million a été dépassé par la Seine-Inférieure et le Nord ; il n'a été fait aucun legs dans le département de la Corse.

Voici le détail des libéralités faites dans le département de la Seine :

	NOMBRE des donations.	MONTANT des dons et legs.	
Établissements religieux.	113	922,836 ^f	19 p. 100
Établissements hospitaliers.	133	3,862,926	78 —
Établissements de prévoyance	19	90,808	2 —
Établissements d'instruction publique . . .	2	2,250	» —
Communes et départements	6	42,037	1 —
	<u>273</u>	<u>4,920,857</u>	<u>100</u>

On peut utilement comparer ces rapports avec ceux de la France entière.

SINISTRES.

Cette statistique est consacrée à l'évaluation des dommages résultant des incendies, de la grêle, de la gelée, des inondations et des pertes de bestiaux. Les pertes qui résultent de ces sinistres sont atténuées, soit par des dégrèvements d'impôts, soit par des secours distribués aux sinistrés les plus malheureux par les soins du ministre de l'agriculture et du commerce. Ajoutons que, dans certains cas extraordinaires, comme de grandes inondations, l'invasion subite d'une épizootie, etc., des lois spéciales pourvoient, dans une large mesure, aux nécessités du moment.

Voici quel a été, en 1877, le montant total des pertes, résultant des premières évaluations des préfets ; il ne sera pas sans intérêt de les rapprocher des évaluations

en capital des pertes admises en dégrèvement, ainsi que des pertes qui ont donné ouverture au secours spécial du ministère de l'agriculture :

SINISTRES.	MONTANT total des pertes constatées.	PERTES admises en dégrèvement.	PERTES ayant été l'objet du secours spécial.
Incendies	44,875,999 ^f	7,184,252 ^f	4,057,722 ^f
Grêle.	60,391,107	56,786,234	12,967,894
Gelée.	20,999,048	47,133,476	804,668
Inondations	9,064,666	7,682,760	1,882,248
Pertes de bestiaux	29,758,854	1,482,430	10,825,926
	<u>165,089,674</u>	<u>120,269,652</u>	<u>30,538,458</u>

On remarquera qu'en ce qui concerne la grêle et les inondations, l'évaluation des agents des contributions se rapproche de celle des préfets. Pour la gelée même, elle la dépasse, mais cela provient de ce que ces agents ont confondu avec la gelée d'autres sinistres, tels que l'oïdium, la sécheresse et le phylloxera. Un peu moins du 1/3 des pertes résultant d'incendies sont admises en dégrèvement, par cette raison que ces pertes sont en grande partie couvertes par des assurances. Enfin, les pertes de bestiaux ne sont évaluées qu'à raison de la perte de revenu agricole qui en résulte, et non pour la valeur totale des animaux perdus.

En résumé, les évaluations en cas de dégrèvement forment à peu près les deux tiers de la perte totale. Quant à celles qui sont faites en vue de secours spécial, elles n'en atteignent que les 12 centièmes.

Voici quel a été le montant des dégrèvements et des secours pendant la même année :

	DÉGRÈVEMENT.	SECOURS.
Incendies.	17,560 ^f	162,301 ^f
Grêle	709,648	518,716
Gelée	371,635	32,187
Inondations.	127,080	75,290
Pertes de bestiaux	11,251	433,036
	<u>1,237,174</u>	<u>1,221,530</u>

Il résulte du rapprochement de ces deux tableaux que le rapport du dégrèvement et du secours aux pertes totales varie comme il suit, suivant les divers genres de sinistres :

Rapport du dégrèvement et du secours par 100 fr. de perte totale.

	DÉGRÈVEMENT.	SECOURS.
Incendies	0.04	0.36
Grêle	0.17	0.86
Gelée.	1.77	0.15
Inondations	1.40	0.83
Pertes de bestiaux.	0.00	1.42
	<u>0.75</u>	<u>0.75</u>

De sorte qu'en allant à l'extrême, c'est-à-dire en réunissant ces deux sortes de secours, car il est possible que des pertes secourues aient déjà été dégrévées, l'allègement est de 1 fr. 50 c. p. 108, ce qui correspond à 1 fr. de secours par 67 fr. de perte.

Les chiffres qu'on vient de présenter sont loin d'être constants, car chaque année les dommages causés par les divers sinistres éprouvent de grandes variations. Il n'y a guère que les incendies et les pertes de bestiaux qui ne varient que dans

une faible mesure. Les autres dépendent annuellement des variations climatériques qu'il est difficile de prévoir.

Les documents dont nous venons de donner la rapide analyse ne comprennent pas les sinistres survenus dans le département de la Seine. Le seul tableau qu'ait fourni ce département est l'état des incendies, produit par le colonel des sapeurs-pompiers de Paris, lequel accuse 666 incendies, avec un dommage total de 11 millions de francs.

(La suite au prochain numéro.)
